



Assemblée générale du 21 mai 2022 À Virton

1. Vérification des pouvoirs.

a. procuration(s)

- 40 clubs présents
- 12 clubs représentés
- 2 clubs absents

b. nombre de votants

- 105 voix administratives représentées donc le quorum est à 53.

2. Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale précédente.

PV approuvé à l'unanimité.

3. Allocution du président.

Avant de passer aux choses sérieuses, je propose que les organisateurs vous servent le premier verre offert par le comité provincial.

Bonjour,

Cette saison a vu la disparition de plusieurs de nos amis pongistes. Il y eut tout d'abord Maurice JUNG qui s'en est allé à l'âge de 99 ans et qui s'il n'était plus affilié à Schoppach-Arlon, fut cependant, pendant longtemps le doyen des affiliés luxembourgeois.

Malheureusement, un accident de voiture a coûté la vie à Pierre TRIBOLET que son club de Meix-devant-Virton pleure toujours.

L'un des plus petits clubs de la province a ensuite perdu malgré son courageux combat contre la maladie, le regretté Eric BEELEN.

Et tout dernièrement la faucheuse a frappé par surprise un des plus anciens et des plus valeureux joueurs de Tillet, notre ami Marc LIEGOIS.

En leur honneur et en souvenir des défunts de tous les participants à cette assemblée, je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence.

...

Merci pour votre respect.

Je vous prie d'excuser Daniel JEANFILS & Jean-François MONIOTTE qui retenus par des obligations familiales ne pourront pas être présents aujourd'hui.

Je me dois évidemment de remercier les membres du CP pour leur dévouement sans faille et la qualité de leur travail pendant ces saisons compliquées que nous venons de vivre.

Je m'en voudrais de passer sous silence tout ce qui a été accompli par nos arbitres provinciaux de même par nos entraîneurs de la commission technique.

Les mêmes remerciements vont aux parents de ces jeunes espoirs qui n'épargnent ni leur temps ni leur carburant pour permettre à leur progéniture de s'entraîner au mieux.

Mais comment ne pas vous remercier, vous les dirigeants de clubs, qui malgré les nombreuses vicissitudes imposées par la pandémie avez tout fait pour maintenir le cap et permettre à vos adhérents de pratiquer un si beau sport.

Il y a quelques mois, j'envisageais sérieusement de vous faire mes adieux après 37 ans de comité provincial estimant que renouveler les cadres ne pourrait faire que du bien. Cependant, deux choses m'ont fait changer d'avis. D'abord, je ne me voyais pas bien fréquenter les réunions de 3 X 20, et ensuite, je ne voyais pas qui allait insuffler un sang neuf au comité provincial puisque personne ne manifestait l'intention de se présenter à vos suffrages. Maintenant, si j'ai décidé de rester ce n'est pas à mon corps défendant mais dans l'espoir de pouvoir encore apporter quelque chose à notre province pongiste.

Quand on représente la province au plus haut niveau, certaines choses sont très usantes comme par exemple la saga entourant la possible montée de Aye en Superdivision Messieurs. Quelle mouche a piqué la CSN (qui gère les interclubs et la coupe) pour qu'elle décide soudain que le texte appliqué depuis 2007 était une mauvaise traduction du néerlandais et que dorénavant il ne fallait plus l'appliquer mais repêcher le 9^{ème} plutôt que de laisser monter un 4^{ème}. Sans savoir à ce moment qui serait ce 9^{ème} ?

Suite à la plainte de Aye le CAN, et non le CN comme lu dans la presse, a désigné 6 membres (3 VTTL & 3 AFTT) afin de prendre une décision. Décision qu'ils n'ont pas prise préférant parier sur un nouvel appel de Aye et espérant que le CN modifierait la structure de la Superdivision et de la 1^{ère} Nationale les faisant passer, provisoirement, de 10 et 12 à 11 et 11. A la réception du nouvel appel des « Godis », certains membres de la CSN se sont rendus compte que le 9^{ème} de Super n'était pas encore avéré et qu'il valait mieux attendre le résultat du match entre EBS et Vedrinamur avant de prendre une décision. J'ai eu beau proposer que le CN se prononce en envisageant les deux cas de figure, rien n'y a fait et la décision sera prise la semaine prochaine sauf si l'EBS bat Vedrinamur demain. Car dans ce cas Vedrinamur ne serait pas repêchable puisque sa rétrogradation entraîne ipso facto la montée de Vedrinamur A en lieu et place de Hasselt (équipes de 1^{ère} Nationale série A). Et dans ce cas, la montée de Aye bien que 4^{ème} ne serait plus empêchée par l'interprétation du règlement faite par la CSN. En cas de nul ou de victoire vedrinamuroise, le CN devra prendre ses responsabilités : EBS, AYE ou les deux. Est-ce que vous m'avez bien suivi.

Ceci fait resurgir dans le feu des projecteurs l'éternel polémique entre la date des inscriptions d'équipes et la période de transfert.

Je me propose à présent de revenir avec vous sur les modifications qui ont été apportées aux RS et applicables dès la saison prochaine.

Il faut remarquer que la règle du 3^{ème} homme peut maintenant apporter bien plus de désagréments que par le passé. C'est pour cela que nous attirons votre attention sur le sujet. Il faudra donc être prudent afin d'éviter de gros accidents pour les équipes inférieures. Dès que cette allocution sera terminée, je répondrai volontiers à vos questions concernant cette nouvelle réglementation.

Car avant de clôturer cette allocution, je fais un dernier appel à candidat pour faire partie du comité provincial. C'est d'ailleurs en répondant à semblable appel que j'ai fait mon entrée au CP. N'hésitez pas, il suffit d'ajouter l'un ou l'autre nom au bas du bulletin de vote.

Je suis maintenant à votre écoute quant aux questions relatives aux modifications apportées aux R.S..

Et avant que Joël GIBOUX, notre responsable interclubs, procède à la remise du trophées Raymond Marchal, je me permets de vous rappeler qu'à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'adhésion de notre province à la FRBTT, nous organisons les 25 & 26 juin prochains, pour la première fois, les championnats de Belgique série A à Libramont. Nous espérons vous y voir très nombreux et chaque membre du CP peut vous fournir en préventes.

Remise du Trophée Raymond Marchal

2020 : Messancy

2021 : /

2022 : Beausaint

4. Rapport de la secrétaire.

Dans votre farde, vous pourrez trouver :

- le document des montants des cotisations pour la saison prochaine, qui n'ont pas été augmentées ni indexées pour la 3^{ème} fois consécutive.

- le doc. pour les candidatures aux organisations provinciales, à rentrer pour le 15 juin au plus tard.

- une composition de comité vierge :

A partir de la saison prochaine, le CP a décidé d'une amende de 100 € pour les clubs qui ne seront pas en ordre de compo de comité au plus tard lors de l'AG de septembre.

Et si ce n'est toujours pas réglé pour la veille du début du championnat, 100 € supplémentaires seront infligés et les équipes du club ne seront tout simplement pas qualifiées et ne pourront donc pas jouer la 1^{ère} journée de championnat.

Après 7 ans de prévention bienveillante et de rappels réguliers, certains responsables de clubs n'ont toujours pas compris l'importance d'un tel document, qui est, règlementairement parlant, à rentrer CHAQUE ANNEE.

Une composition de comité de club intervient notamment :

- * en cas de litige au sein du comité en matière de transferts ;
- * en cas de dépôt de plainte au nom du club ;
- * en cas de départ d'un membre ; celui-ci n'est pas obligé d'être solidaire avec des négligences sportives ou financières qui auraient été commises après sa sortie du comité... or il le sera d'office si la nouvelle compo n'a pas été rentrée !
- * ...

Les changements faits sur le site ne sont valables qu'à partir du moment où la nouvelle version papier est arrivée au secrétariat provincial.

- Interpellation de Christophe Di Iorio (Lx 028) :

* *Différence entre comité d'ASBL et comité d'AFTT ?*

Les administrateurs d'une ASBL sont responsables civilement, tandis que la compo de comité doit respecter les règlements de l'AFTT (sportif et dette envers la fédé).

* *Le problème des responsables de clubs qui gèrent les EP de leurs joueurs est bien plus important et grave que le problème des comités incomplets.*

→ le problème a déjà été / sera encore remonté au niveau de l'AFTT.

5. Situation financière.

Heureusement, nous ne devons pas la présenter dès maintenant ; elle serait profondément déficitaire car nous sommes dans l'attente du dernier virement de l'AFTT et la dernière note de frais provinciale n'est pas encore partie. En effet, il nous fallait attendre les factures nationales relatives au Top 12 avant de clôturer les dettes des clubs.

6. Rapport des Commissions / Cellules

*** Interclubs**

- le fichier d'inscription des équipes, dans votre farde, a été pré-complété.

- la date limite d'inscription des équipes a été reculée au 15 juillet, sauf pour la 1^{ère} provinciale (10/06).

- Le tableau montées-descentes sera prêt pour septembre, comme d'habitude.

- Séries de 10 : quid de l'alignement des équipes dont les clubs sont représentés au niveau national et régional ? → Il faut s'en tenir aux dates des journées interclubs, sauf pour le 25 mars 2023 qui est une journée avancée uniquement au niveau provincial.

- dames : pour faciliter la vie des clubs, nous allons organiser une division 3 provinciale réduite.

Conditions : se renseigner auprès du responsable interclubs provincial.

*** vétérans**

- merci au club de Rouvroy qui a organisé la journée finale vétérans.
- dorénavant, cette journée sera organisée le samedi, avec un souper en fin de journée, suite à une forte demande des joueurs.
- les séries seront faites en fonction du nombre d'équipes, mais on va essayer de faire des séries de 6 équipes maximum, toujours pour satisfaire la demande.
- faire des divisions : le problème est que le nombre d'équipes n'est pas assez élevé que pour pouvoir faire 2 divisions x 2 séries régionalisées...
- pourquoi pas revenir à « l'amende » pour les clubs qui ne restent pas manger, qui reviendrait au club organisateur ? (Pascal Goelff)

*** Arbitrage**

- Appel à candidatures ! On a besoin d'arbitres !
- Frédéric Arnould parle de son expérience, positive et négative ; si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact avec lui.

7. Interpellations éventuelles

Pas d'interpellations reçues.

8. Elections statutaires (échéances des mandats).

AFTT : * BERTRAND Guy : 87
* GIBOUX Joël : 89
* GREVISSE Cindy : 91
* GUILLAUME Claudy : 75
* JEANFILS Daniel : 75

CP : * ARNOULD Frédéric : 93
* BERTRAND Guy : 90
* GIANNINI Patrice : 82
* GIBOUX Joël : 94
* GREVISSE Cindy : 94
* GUILLAUME Claudy : 80
* JEANFILS Daniel : 81
* MONIOTTE Jean-François : 85
* ROBERT Dany : 54
* TIMMERMANS Marc : 82

9. Propositions éventuelles de modifications aux statuts, R.O.I. et R.S.

10. Débats éventuels / questions

- Nouvelle règle du 3^{ème} homme effectif : pourquoi pas autoriser un 3^{ème} fft ?
 - On ne fait pas des règlements en fonction des cas particuliers !
 - C'est le moment de réfléchir à l'inscription des équipes...
 - Cette règle n'est pas applicable dans le championnat dames.

11. Clôture par le président.